



LE CCAS D'ANGLET

RECRUTE DES AIDES A DOMICILE

L'aide à domicile aide au quotidien des personnes fragilisées par l'âge, le handicap ou la maladie.

MISSIONS DE L'AIDE A DOMICILE

L'aide à domicile (homme ou femme) a pour mission d'aider les personnes **retraitées et/ou handicapées dans les actes de la vie courante** (courses et préparation des repas, travaux ménagers, repassage, assistance pour des démarches administratives, etc.) mais aussi **dans les activités sociales et culturelles** (accompagnement, expositions, rencontres, etc.).

L'intervention de l'aide à domicile contribue ainsi à maintenir ou à rétablir l'autonomie des personnes.

CRITERES DE RECRUTEMENT

Le CCAS recrute toute personne **diplômée ou non** dans le secteur de l'aide à la personne qui présente des **aptitudes et une volonté de s'investir** pour exercer le métier.

Le CCAS **examine avec attention toutes les candidatures.**

L'agent recruté reçoit une **information détaillée** sur sa mission et bénéficie d'un **tutorat** avant d'intervenir.

Il bénéficie également d'une **formation sur les gestes et postures** et a accès rapidement à un parcours de formations dédiées au métier d'aide à la personne.

OÙ TRAVAILLE L'AIDE A DOMICILE ?

L'aide à domicile travaille **uniquement** sur le territoire de la **commune d'ANGLET**. **Il intervient avec son véhicule personnel** (voiture ou à défaut scooter) **au domicile des personnes qu'il accompagne**, sur un des **3 secteurs géographiques** de la commune.

Le stationnement sur la commune d'ANGLET est gratuit.

A noter : seulement quelques zones bleues pour lesquelles un disque (remis par le CCAS) est nécessaire.

PLANNING D'INTERVENTIONS

L'aide à domicile travaille à **partir d'un planning d'interventions** qu'il consulte sur son **smartphone professionnel** sur lequel figurent : les horaires et les coordonnées de la personne à accompagner, la fiche détaillée des missions à effectuer.

Le planning de travail se déroule sur 2 ou 3 semaines et inclut des interventions un week-end sur deux ou trois sachant que les horaires peuvent être ajustés en fonction des besoins du service et de la disponibilité de l'aide à domicile.

UNE EQUIPE DE PROXIMITE A L'ECOUTE DE L'AIDE A DOMICILE

L'aide à domicile n'est jamais isolé. Il est placé sous la responsabilité hiérarchique d'une **responsable de secteur, à l'écoute** en cas de difficulté.

L'aide à domicile peut également **contacter la gestionnaire de son planning** ainsi que **l'agent d'astreinte** du service en dehors des heures d'ouverture du CCAS. Il est en contact avec ses collègues aide à domicile qu'il peut joindre à tout moment et participe à des réunions de travail.

SALAIRE ET CONTRAT

Salaire mensualisé (salaire brut horaire : 11.256 €)

Avantages immédiats :

- Prime de revalorisation (183 € net pour une mensualisation à temps complet)
- Indemnités de déplacements (indemnités kilométriques 0.74 cts par heure travaillée à domicile (ex : 112 € net mensuel pour un temps complet) + forfait fonctions itinérantes (plafond 615 € par an pour un temps complet) soit au total + 163 € net mensuel pour un temps complet)
- Temps de déplacements payés + majoration de salaire dimanches et jours fériés (taux horaire normal 11.256 €+ 12.194 soit 23.45 €/ heure).

Autres avantages :

- Participation employeur mutuelle et prévoyance (contrats labellisés « territorial »)
- Chèques déjeuner (au 4^{ème} mois de présence – 50% de prise en charge employeur)
- Groupement du personnel (après 6 mois de présence)

Le CCAS propose (hors contrat saisonnier) un **premier Contrat à Durée Déterminée mensualisé de 6 mois** qui peut être **porté à 1 an et renouvelé**.

Exemple pour 151.67 heures d'interventions réalisées (temps complet hors dimanches et jours fériés): 1 725 € net

ENEZ INTEGRER UNE EQUIPE DYNAMIQUE, ATTENTIVE A LA QUALITE DE SERVICE RENDU !

POUR CANDIDATER AU CCAS D'ANGLET

Contacter le CCAS :

- par mail : accueil.autonomie@anglet.fr
- par téléphone : 05 59 58 72 88
- déposer sa candidature au CCAS : Accueil du Pôle Solidarité, 2 avenue Belle Marion du lundi au vendredi entre 9h – 12 et 13h30- 17h